

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 26 mars 2024

##### DÉLIBÉRATION N°2024\_028

**OBJET : ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°1 DE L'EXERCICE 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le 26 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **14 mars 2024**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guéno­lé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Laure DESVALOIS, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Seynabou GUEYE.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Fabienne CABRERA donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Catherine CAMI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Benoît D'ANCONA donne procuration à M. Aurélien DESBATS, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Florian DARCOS donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Idriss BENKHELOUF donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Isabelle TEURLAY NICOT donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Pierre OUALLET.**

**Secrétaire de la séance : M. Xavier-Marie FEDOU**

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Le Conseil municipal a instauré la mise en place de deux Autorisations de Programme (AP), l'une pour la construction de la nouvelle cuisine centrale et la seconde pour la création de l'école Prévert.

Cette procédure permet une gestion pluriannuelle des immobilisations en répartissant la charge du projet sur plusieurs exercices comptables, tout en respectant les principes budgétaires et en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers. Plus précisément, les Autorisations de Programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Autorisations de Programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, il convient de présenter un bilan des Autorisations de Programme concernant leurs éventuels révisions et/ou ajustements annuels.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable 2024

**VU** la délibération N°15 du 6 décembre 2022, portant sur la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP) pour le projet de la construction de la nouvelle cuisine centrale

**VU** la délibération 2023\_055 du 7 novembre 2023, portant sur la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP) pour le projet de la construction de l'école Prévert

**VU** l'annexe jointe faisant état du bilan des Autorisations de Programme délibérées par la Ville de Bègles

**CONSIDÉRANT** que l'examen comptable et financier des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement fait apparaître la nécessité d'une actualisation des crédits annuels

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'approuver le bilan présenté des Autorisations de Programme en cours ainsi que l'ajustement de la répartition des Crédits de Paiement annuels de celles-ci.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 26 mars 2024**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**M. Xavier-Marie FEDOU**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**

**ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2024  
BILAN DE GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS**

Autorisation de Programme - libellé	Bilan de l'évolution du montant de l'AP					Bilan de la réalisation de l'AP au 1er janvier 2024					Nouvelle Répartition des CP votés par année de l'AP			Financement prévisionnel	
	Montant initial de l'AP	Révision antérieures 2024	Pour mémoire AP au 31/12/2023	Révision du montant l'AP BP 2024	Montant de l'AP en 2024 y compris ajustement	Chapitre	Consommés antérieurs à 2023	CP votés en 2023	Mandaté 2023	Reste à financer 2024 et suivantes	2024	2025	2026	nature	montant
22-01 Nouvelle cuisine centrale	8 520 000,00 €	- €	8 520 000,00 €	- €	8 520 000,00 €	23	- €	550 000,00 €	112 367,17 €	8 407 632,83 €	5 620 000,00 €	2 637 632,83 €	150 000,00 €	FCTVA Subventions Autofinancement et/ou emprunt	1 397 620,80 € 3 962 236,00 € 3 160 143,20 €
23-01 Création Groupe scolaire Prevert	17 700 000,00 €	- €	17 700 000,00 €	- €	17 700 000,00 €	23	- €	1 045 000,00 €	100 068,00 €	17 599 932,00 €	6 050 000,00 €	10 582 932,00 €	967 000,00 €	FCTVA Subventions Autofinancement et/ou emprunt	2 903 508,00 € 3 700 000,00 € 11 096 492,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 220 000,00</b>		<b>26 220 000,00</b>		<b>26 220 000,00</b>		<b>- €</b>	<b>1 595 000,00 €</b>	<b>212 435,17 €</b>	<b>26 007 564,83 €</b>	<b>11 670 000,00 €</b>	<b>13 220 564,83 €</b>	<b>1 117 000,00 €</b>		<b>26 220 000,00 €</b>